

Conditions d'inscription

La formation doit être validée en amont par votre entreprise

Date(s) de session

Entrée possible en fonction de la demande et sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

Les objectifs

- Rechercher les risques persistants pour protéger
- De "protéger" à "prévenir"
- Examiner la victime et faire alerter
- De "faire alerter" à "informer"
- Secourir

Public et prérequis

Tout salarié d'entreprise

Aucun

Validation et certification

Remise d'un certificat de validation de Sauveteur Secouriste du Travail, valable 2 ans

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Nos formateurs sont issus du monde industriel et sont dotés d'une **double expertise : pédagogique et technique.**

- Apports théoriques
- Démonstrations et exercices pratiques sur les méthodes, au moyen d'un mannequin et d'un défibrillateur. Apprentissage et justification des gestes. Exploitation des situations d'accident simulé
- Contrôle des connaissances

Programme et contenu

Activités professionnelles en entreprise

Le SST a les compétences suffisantes pour se protéger lui-même, la victime et autrui. Il est capable d'alerter et de porter secours avec des gestes simples.

Programme et contenu

DOMAINES DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

CENTRES DE FORMATION

Rochefort, Angoulême, Niort

DURÉE DE LA FORMATION

14 heures

ACCUEIL PSH

Nos établissements sont engagés dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des centres de formation, en collaboration avec le Centre Ressource Formation Handicap. Pour connaître la faisabilité de votre projet de formation, contactez directement notre référent handicap au 05 49 37 44 56

Les + Pôle Formation UIMM Poitou Charentes

- 1200 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 500 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- Protéger de façon adaptée
- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- Examiner la victime
- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- Secourir la victime de manière appropriée
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

DOMAINES DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation

dangereuse repérée

- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Méthode découverte et participative – évaluations formatives (études de cas, mise en situation)

Évaluation selon le référentiel SST

Contact

Site Angoulême

Christine JEANNAUD

- Tel : 05 45 90 13 58
- Mail : afpipc16@fi-pc.fr

Site Niort

Mathilde CHAIGNEAU

- Tel : 05 16 60 25 90
- Mail : afpipc79@fi-pc.fr

Site de Rochefort

Estel PEPIN

- Tel : 05 16 60 25 91
- Mail : afpipc17@fi-pc.fr

Dernière mise à jour

27/06/2025